

INTITULE DU POSTE ENSA NANTES MCFA _SHS/VT
(A compléter par l'ENSA suivant exemple)

90 caractères au maximum, espaces compris – merci de respecter la syntaxe ci-dessus

INTITULE LONG DU POSTE Maître de conférences Associé des ENSA
(A compléter par l'ENSA suivant exemple)
Discipline : Sciences Humaines et Sociales pour l'Architecture (SHS) et Villes et Territoires (VT)
Catégorie statutaire : A
Corps : Maître de conférences associé des ENSA (MCFA)
Temps : INCOMPLET (160h)

90 caractères au maximum, espaces compris – merci de respecter la syntaxe ci-dessus

ELEMENTS ADMINISTRATIFS (A compléter par le BCPRE)

| | |
|---|----------------------------------|
| Corps (pour les postes ouverts aux titulaires) | MCFA |
| Catégorie | A |
| Poste ouvert aux contractuels | Oui |
| Domaine fonctionnel | Enseignement supérieur recherche |
| Emploi de référence | RMCC : RCH03A |
| Date de vacance de l'emploi | 01/09/2024 |

LOCALISATION DU POSTE (A compléter par l'ENSA)

| | |
|--------------------|---|
| Région | Pays de la Loire |
| Département | Loire-Atlantique (44) |
| Adresse | Ecole nationale supérieure d'architecture de Nantes 6 quai François Mitterrand 44200 Nantes |

EMPLOYEUR – présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement (A compléter par l'ENSA)

Installée depuis 10 ans sur l'île de Nantes, l'ensa de Nantes dispose de bâtiments construits par les architectes Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal, au sein du « quartier de la création » dont elle est un acteur important.

L'établissement est fortement impliqué dans la politique de site en tant qu'établissement composante au sein de Nantes Université, établissement public expérimental. L'ensa Nantes développe un partenariat stratégique au sein de l'Alliance Centrale-Audencia-Ensa Nantes. Elle est « établissement associé » des écoles doctorales Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (SIS) et Sociétés, Temps, territoires (STT).

Parallèlement au cursus de formation initiale conduisant au diplôme d'État d'architecte et à la HMONP, l'ensa Nantes développe seule ou avec ces établissements, quatre formations de second cycle : deux DPEA en « Architecture Navale » et de « Scénographe » ; le master Villes et territoires, co-habilité par l'Université de Nantes ; le master VEU Villes environnement urbain en partenariat avec l'École Centrale de Nantes. L'ensa Nantes offre depuis septembre 2008 un double cursus architecte ingénieur/e-architecte avec l'École Centrale de Nantes qui va s'ouvrir à Polytech à compter de la rentrée 2023, depuis 2018 un double cursus Architecte Urbaniste en lien avec le Master Ville et Territoires. Depuis 2016 elle déploie un « Bachelor of Architecture and Urbanism » à l'Île Maurice.

DESCRIPTIF DE L'EMPLOYEUR – *présentation des activités scientifiques de l'école (A compléter par l'ENSA)*

L'activité scientifique de l'ENSA Nantes est traduite dans les activités du Centre de Recherche Nantais Architectures Urbanités qui constitue l'équipe nantaise du laboratoire AAU, UMR CNRS 1563. Il est situé à l'ENSA Nantes et à Centrale Nantes (voir <https://aau.archi.fr/crenau/>).

En 2022, le CRENAU compte 83 membres dont 33 chercheurs et enseignants-chercheurs permanents et Contractuels, 25 doctorants, 4 d'appui et soutien à la recherche permanents (gestion, communication, documentation, informatique), 21 associés. Les chercheurs et enseignants-chercheurs du CRENAU appartiennent aux ENSA de Nantes, Montpellier et Lyon, à Centrale Nantes, au CNRS et à l'ESBANM. Ils sont architectes, sociologues, informaticiens, ingénieurs, urbanistes, géographes et historiens.

Les recherches du laboratoire AAU sont ancrées dans les dimensions spatiales de nos sociétés, à travers le prisme sensible des ambiances, les différentes formes de matérialités architecturales, et les multiples dimensions sociales et culturelles des urbanités. Elles s'inscrivent dans une perspective interdisciplinaire (des sciences sociales aux sciences de l'ingénieur et pour la conception, en ouvrant des ponts vers l'art), multi-sensorielle et multi-échelles. Les travaux du CRENAU prennent place dans le cadre du projet scientifique du laboratoire AAU. Dans ce cadre, ils développent de nombreux thèmes liés aux ambiances architecturales et urbaines, aux modèles, instruments et politiques de l'action publique territoriale, à la réalité virtuelle et augmentée, aux cartographies et représentations sensibles de l'environnement construit, à l'adaptation des villes aux changements climatiques, etc.

Le CRENAU est membre de deux écoles doctorales – l'ED Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (SIS) et l'ED STT (Sociétés, Temps, Territoires) en sciences humaines et sociales. Il est largement ouvert à l'international, comme en témoignent les collaborations avec des équipes internationales (Italie, Japon, Canada, Belgique, Espagne, Suisse), la création d'une revue internationale Ambiances et la mise en œuvre d'un GDRI CNRS de 2013 à 2017. Il a été lauréat de contrats de recherche financés par les organismes nationaux (ANR, ADEME, PUCA, Région Pays de la Loire) et européens.

DESCRIPTIF DU POSTE – *missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution (A compléter par l'ENSA)*

Missions et activités principales :

L'ENSA Nantes recrute un.e maître de conférences associé à mi-temps (160h) ayant une compétence tant dans le domaine des Sciences humaines et sociales pour l'architecture (SHS) que dans le champ Villes et Territoires (VT)

Ses missions sont les suivantes :

Affichant une position théorique et critique ancrée dans le champ des études urbaines et territoriales, il est également attendu du ou de la candidat.e, une expérience professionnelle et une pratique du projet dans les mondes de l'architecture et de la ville. Il ou elle sera amené.e à porter des enseignements théoriques et méthodologiques comme à participer de manière transversale aux enseignements de projets, en engageant les étudiants à porter des récits croisant réel et fiction dans l'élaboration de processus de conception et de transformation. Le ou la futur.e enseignant.e viendra renforcer les enseignements en sciences sociales et en études urbaines sur les différentes problématiques de l'habiter et de la fabrique de l'architecture, de la ville et des territoires, en portant une attention spécifique aux vulnérabilités résidentielle, urbaine et socio-climatique.

Il/elle prendra part aux enseignements suivants :

- en cycle Licence :

UE33 Enquête#2. Le logement et la ville (Licence 2 - 30hTD)

UE43 Loger le peuple (Licence 2 16hTD)

UE53 Bibliographie critique (16h TD)

UE63 Retour vers le futur. Ateliers des recherches (20hTD)

Participation à des cours théoriques du Master Villes et Territoires et du champ VT

Participation à des studios de projets de Licence, notamment S5 et/ou S6 (Licence 3), encadrement d'un atelier de projet du Master Villes et Territoires

- **en cycle Master (formation initiale et Master Villes et Territoires):**

Participation au séminaire mémoire "Observatoire de l'ensauvagement. Architecture, Ville, Vivant »

Intervention dans les équipes de studios de projet de master.

Charges horaires d'enseignement et de recherche

Mi-temps : 160H

Le temps de travail de référence des maîtres de conférences associés des écoles nationales supérieures d'architecture est précisé par le décret n° 2018-107 du 15 février 2018 relatif aux maîtres de conférences et professeurs associés ou invités des écoles nationales supérieures d'architecture.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques (A compléter par l'ENSA)

Les maîtres de conférences associés à temps incomplet doivent justifier d'une activité principale permettant de disposer de revenus réguliers.

Le maître de conférences associé recruté travaillera avec les enseignants dans les champs SHS/VT qui compte actuellement 4 enseignants titulaires en SHS et 4 enseignants titulaires en VT.

Liaisons hiérarchiques : Sous l'autorité du Directeur de l'établissement

Liaisons fonctionnelles : L'enseignant est en lien avec la directrice des formations et de la politique de site, la directrice des études, l'équipe enseignante, le service des études, le conseil pédagogique et scientifique.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE (A compléter par l'ENSA)

- **Expériences et compétences souhaitées**

Peuvent être recrutées en qualité de professeur ou de maître de conférences associé à mi-temps des personnalités françaises ou étrangères exerçant une activité professionnelle principale hors enseignement et remplissant l'une des conditions suivantes :

1° Justifier d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les écoles d'architecture autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée d'au moins trois ans dans les cinq années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de maître de conférences associé et d'au moins sept ans dans les neuf années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de professeur associé

2° Détenir l'un des diplômes mentionnés, pour les maîtres de conférences associés, au 1° de l'article 31 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 susvisé portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture et, pour les professeurs associés, au 1° de l'article 48 du même décret ;

3° Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou un titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement, mentionné aux articles 14 à 22 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 susvisé relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture et modifiant le code de l'éducation, réuni en formation restreinte, et exercer ou avoir exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche.

Expériences et compétences souhaitées :

Titulaire d'un doctorat en architecture, aménagement/urbanisme, géographie ou sociologie, le ou la candidat.e témoignera d'une expérience d'enseignement en Ensa et/ou à l'Université et de références scientifiques dans le champ de la recherche architecturale, urbaine et paysagère. Il ou elle pourra aussi rendre compte d'une pratique professionnelle du projet dans les mondes de l'architecture et de la ville.

Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...) L'enseignant sera intégré au champ SHS-A ouvert au champ VT. Il est attendu qu'il.elle inscrive ses recherches dans les lignes d'horizon du projet scientifique du laboratoire AAU-CRENAU.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (ne pas modifier)

Autres *Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e* **informations**

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (textes encadrant les opérations de recrutement)

Décret n° 2018-107 du 15 février 2018 relatif aux maîtres de conférences et professeurs associés ou invités des écoles nationales supérieures d'architecture.

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608981>

Conditions pour être recruté en qualité de maître de conférences associés (cf. article 1er et 7 du décret n°2018-107 du 15 février 2018) :

Dans les écoles nationales supérieures d'architecture, peuvent être recrutées en qualité de professeur ou de maître de conférences associé des personnalités françaises ou étrangères remplissant l'une des conditions suivantes :

1° Justifier d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les écoles d'architecture autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée d'au moins trois ans dans les cinq années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de maître de conférences associé et d'au moins sept ans dans les neuf années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de professeur associé ;

2° Détenir l'un des diplômes mentionnés, pour les maîtres de conférences associés, au 1° de l'article 31 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 susvisé portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture et, pour les professeurs associés, au 1° de l'article 48 du même décret ;

3° Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou un titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement, mentionné aux articles 14 à 22 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 susvisé relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture et modifiant le code de l'éducation, réunie en formation restreinte, et exercer ou avoir exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un

établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche. Article 5 « Les obligations de service prévues au 1° du I de l'article 7 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 précité sont applicables aux professeurs et maîtres de conférences associés à temps plein ».

CANDIDATURE

Liste de pièces à fournir :

- Un CV faisant ressortir les expériences professionnelles, les références (diplômes, publications, enseignement) ainsi que la situation professionnelle du candidat
- Une note mettant en évidence les propositions pédagogiques en lien avec les attentes du profil et les positionnements de recherches (3 pages maximum)
- Un document présentant une « sélection de travaux » (10 à 15 pages maximum) peut accompagner le dossier

Dépôt des candidatures : La date de réception des dossiers de candidature est fixée au **01/07/2024 à 13 h** (délai de rigueur).

Informations :

Amélie NICOLAS, MCF SHS : amelie.nicolas@nantes.archi

Sabine GUTH, MCF VT : sabine.guth@nantes.archi

Envoi des candidatures exclusivement par voie dématérialisée à :

recrutement@nantes.archi

Copie à Sophie CLEMENT : sophie.clement@nantes.archi

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par un jury de sélection de l'ensa Nantes

Les candidats dont le dossier sera sélectionné seront informés le 3 juillet 2024 pour une audition à l'ensa les 4 et 5 juillet 2024.